

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Séance du 23 juin 2022**

**CD20220623\_71**

**id. 6479**

*Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*

*Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)*

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

### **DELIBERATION**

### **LES 50 ANS DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE**

Créée en 1972, la bibliothèque centrale de prêt (BCP) de Tarn-et-Garonne avait pour vocation originelle de diffuser la lecture publique dans les zones rurales,

d'approvisionner les bibliothèques des petites communes qui, du fait de leur taille, ne pouvaient disposer de fonds suffisants, conformément à l'ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 sur la création des bibliothèques départementales de prêt.

Les missions des médiathèques départementales ont considérablement évolué ces dix dernières années : de simples réservoirs de documents, elles s'orientent de plus en plus vers un rôle d'ingénierie culturelle et territoriale, au service des bibliothécaires et des élus du département. Un rapport de l'Inspection générale des bibliothèques de novembre 2013, portant sur « Les bibliothèques départementales de prêt, indispensables autrement », soulignait déjà ce changement.

Cette évolution des missions des médiathèques se reflète aussi dans l'évolution de la législation : de bibliothèque centrale de prêt, elles sont devenues bibliothèques départementales (décret n° 2020-195 du 4 mars 2020 portant diverses dispositions relatives aux bibliothèques).

Par ailleurs, la loi dit « Robert » du 21 décembre 2021 précise leurs missions dans son article 10 : *renforcer le maillage territorial en bibliothèques afin d'offrir un accès égal de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ; favoriser la mise en réseau des bibliothèques du territoire départemental ; proposer des collections et des services aux bibliothèques, contribuer à former les bibliothécaires salariés et bénévoles ; élaborer un schéma de développement de la lecture publique.*

Enfin, cette même loi, dans son article 9, vient « sanctuariser » les bibliothèques départementales : « *Les Départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner* ».

Considérant ces différents éléments et à l'occasion des 50 ans de la médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne, il est donc proposé un programme d'actions et de manifestations pour valoriser son rôle auprès des différents publics :

- Apposition d'une griffe spéciale sur tous les documents de communication et les courriers insertion de la griffe dans les signatures des courriers (électronique et papier),
- Lors des journées du patrimoine 2022 :
  - une braderie sera organisée le samedi 17 septembre, accompagnée d'animations pour les enfants (lectures, jeux, etc) ;
  - la journée se terminera sur un spectacle (spectacle de conte ou de danse) et le partage d'un gâteau anniversaire ;
  - cette journée pourrait également inclure des visites guidées du bâtiment, si les travaux de remplacement des menuiseries sont achevés.

- Repenser l'accueil de la médiathèque, en accord avec la nouvelle identité visuelle :

- installation d'un panneau signalétique (reprenant la devise « lectures et cultures pour tous au cœur de vos territoires ») sur la partie supérieure de la façade la médiathèque ;
- réaménagement du hall d'accueil avec acquisition d'un écran diffusant les informations de la médiathèque départementale du Tarn-et-Garonne ;
- modernisation de la signalétique des magasins.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et notamment les articles 9 et 10,

Vu le décret n° 2020-195 du 4 mars 2020 portant diverses dispositions relatives aux bibliothèques,

Vu l'avis de la commission culture, patrimoine, langue occitane,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, tel que défini supra le programme des actions et des animations proposées par la médiathèque départementale pour la célébration de son cinquantenaire ;
- Approuve le budget supplémentaire d'un montant de 3 000 € afin de mettre en œuvre ces actions ;
- Approuve l'inscription des crédits correspondant sur la ligne budgétaire Nat ana. 1927- article 611/313/011 opération P012O002 du budget départemental de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL